

**Numéro 210**  
6 juillet 2017



**Météo**

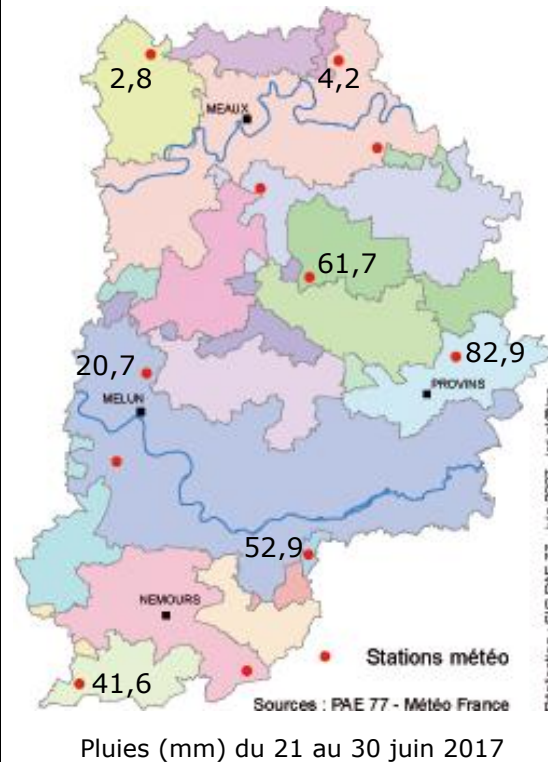
Besoin des cultures et conseils de la semaine

Suivi des rivières et nappes

**Thérouanne en Alerte**

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.

Le prochain **Irri.plaine** est prévu le **20 juillet**, sauf en cas d'un nouvel arrêté de restriction.



## METEO

Les passages pluvieux de la semaine dernière se sont principalement cantonnés sur le sud et l'est du département. Sur le nord, les apports ponctuels de quelques mm permettent sur certaines parcelles de dépasser les 20 mm cumulés, voir 30 mm en allant jusqu'au 2 juillet.

Les **températures** plus fraîches durant la perturbation, remontent depuis le début de la semaine, avec le retour du temps ensoleillé. Elles doivent rester au dessus des normales saisonnières, avec des maximum qui vont progresser sous l'influence du temps dégagé.

Les **ETP** sont de 5,3 mm/j pour la dernière décade de juin. Sur les 5 premiers jours de juillet la moyenne est de 4,0 mm/j

## BESOIN EN EAU DES CULTURES

### Besoin en eau des cultures

Le besoin en eau d'une culture dépend des conditions météorologiques et de son développement végétatif. Il est estimé par le calcul de l'ETM, à partir de l'ETP et d'un coefficient cultural :

$$ETM = Kc \times ETP$$

Le coefficient Kc dépend de la culture et de son stade comme le montre le tableau ci-contre, avec une **ETP moyenne de 5,0 mm/j**.

### Suivi par tensiomètre

Rappel des valeurs de déclenchement de l'irrigation après un épisode pluvieux.

Culture	Stade	Coef. Cultural Kc	Besoins : ETM (mm/j)	Besoins par semaine (mm)
Betteraves	Recouvrement	1,0	5,0	35,0
	Formation des gousses	1,2	6,0	42,0
Haricots et Flageolets	Gousses pleines	1,0	5,0	35,0
	Début défoliation	0,8	4,0	28,0
Maïs	9-10 feuilles	0,8	4,0	28,0
	14 feuilles à Floraison	1	5,0	35,0
	Floraison à flo + 3 semaines	1,2	6,0	42,0
Oignons	Pleine bulbaison	1,1	5,5	38,5
	Étalement	0,7	3,5	24,5
P de Terre	Recouvrement + 30 j	1,0	5,0	35,0
	Début sénescence	0,8	4,0	28,0

Sondes Watermark à	30 cm	60 cm
Betteraves	100	60 à 80
Maïs	80	60 à 80
Pomme de Terre	40 à 70	10 à 40

Document rédigé par :

Laurent PROFFIT  
01 64 28 11 43 / 06 07 18 14 37

### Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE SUR SEINE  
Tél : 01 64 79 30 65  
Fax : 01 64 37 17 08

E-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr

[www.ile-de-france.chambagri.fr](http://www.ile-de-france.chambagri.fr)

Avec le soutien financier de :



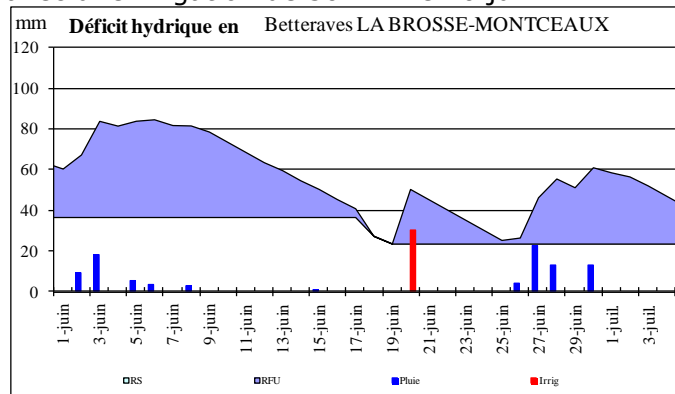
OPE.COS.ENR24 12/03/15

## Conseils irrigation

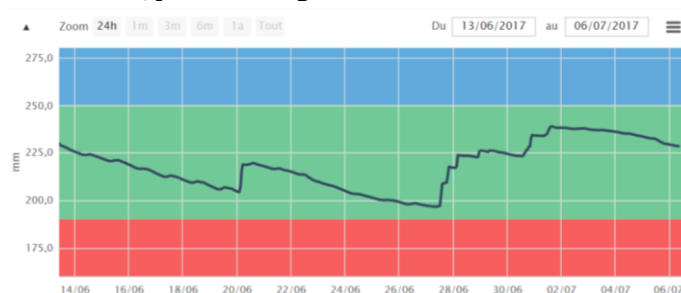
A partir de 10 mm de pluie, les irrigations seraient à retarder d'un jour par tranche de 3-4 mm.

### Betteraves :

Le graphique ci-dessous présente le suivi sur une parcelle de betteraves en limon argileux sur calcaire, ayant une RU de l'ordre de 110 mm, avec une irrigation de 30 mm le 20 juin.



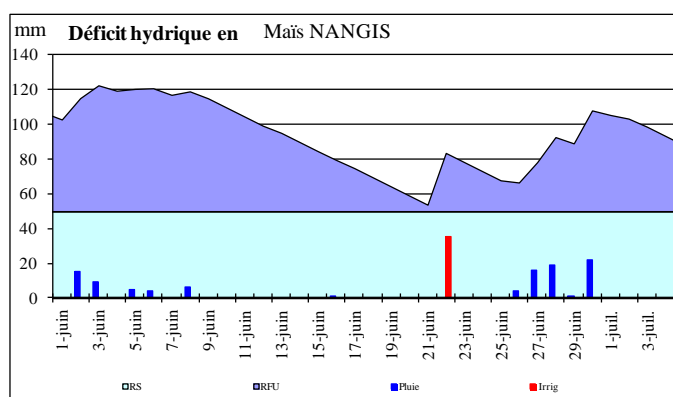
Le suivi sur la parcelle d'Egigny, illustre l'efficacité des pluies de ces derniers jours qui ont rechargé le sol jusqu'à 45 cm de profondeur. Depuis le 3 juillet, les racines consomment entre 2 et 3 mm/jour en augmentation.



Au vu des conditions météo actuelles, en l'absence de pluie, pour cette parcelle, prévoir un passage en fin de semaine prochaine.

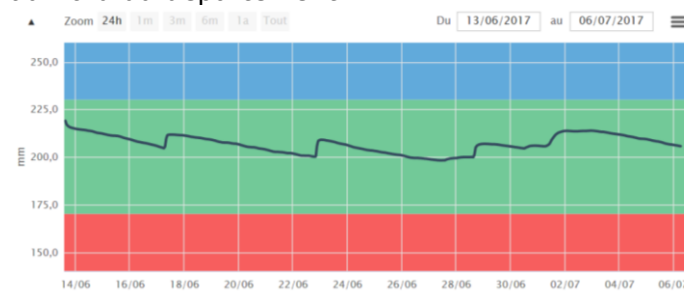
### Maïs

Le graphique ci-contre présente le suivi sur une parcelle de maïs sur Nangis, ayant une RU de l'ordre de 150 mm, avec 2 passages d'irrigation. L'arrivée des pluies après l'irrigation permet de décaler le prochain passage et d'aviser vers la fin de semaine prochaine.

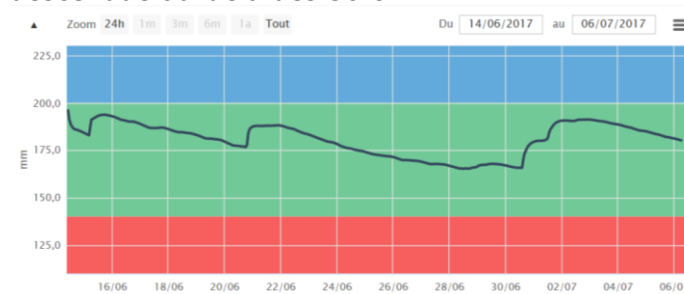


### Pommes de terre :

Le graphique ci-dessous, d'un suivi par sonde, illustre une parcelle de pommes de terre en limon au nord du département.

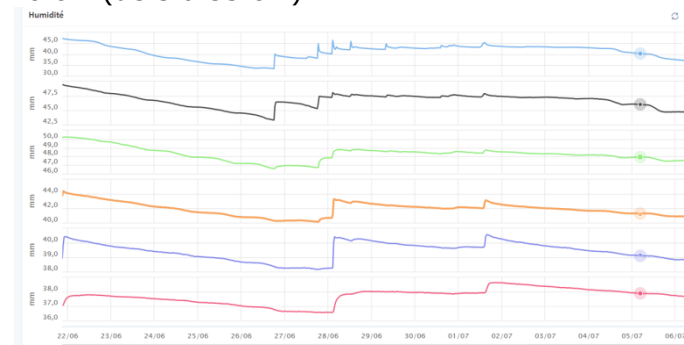


Sur une autre parcelle proche de Melun Villaroche, la RU s'est rechargée avec une irrigation complétant les 12 mm de pluie du 29 juin. La recharge de la RU n'est pas descendue au-delà des 30 cm.



Sur les 2 courbes, les racines consomment de plus en plus depuis le 3 juillet jusqu'à 4 mm/j. En l'absence de nouvelle précipitation une irrigation en début de semaine prochaine est à envisager.

Sur la parcelle d'Arville (sud77), suivie par sonde, les pluies ont permis la recharge en profondeur du sol, illustré par le graphique ci-dessous qui présente l'humidité du sol tous les 10 cm (de 5 à 55 cm).



Le déficit hydrique sur des parcelles avec une pluviométrie inférieure à 30 mm depuis le 20 juin peut atteindre les 140 mm. En l'absence de pluie, la poursuite de l'irrigation est conseillé.

## ▲ Sur Haricots

La période allant du début floraison au grossissement des gousses correspond à la sensibilité maximale vis à vis d'un stress hydrique. L'important est d'anticiper sur les besoins de manière à ne jamais épuiser la réserve par des passages de 20 mm.

## RESSOURCES EN EAU ET REGLEMENTATION

### Situation des rivières

Les précipitations de la dernière quinzaine ont été très contrastées sur l'ensemble du département. La première semaine sèche avec des températures élevées a accentué la baisse des débits. Plusieurs passages perturbés ont touché l'Île-de-France pendant la dernière semaine de juin avec des cumuls de précipitations non négligeables. Ces pluies ont donné un répit dans la baisse des niveaux des rivières. Cependant, les débits moyens journaliers les plus faibles de la quinzaine, principalement sur les 25, 26 et 27 juin, établissent l'état de criticité des rivières. Les pluies prévues pour les quinze prochains jours ne permettront pas de modifier durablement la situation générale.

### ▲ Arrêté sécheresse

Suite au bulletin de suivi de l'étiage du 3 juillet, un nouvel arrêté préfectoral 2017/DDT/SEPR/225, relatif aux mesures de limitation des usages de l'eau, a été pris par le Préfet.

**Pour les prélèvements agricoles**, l'arrêté 2015/DDT/SEPR/167 modifiant les restrictions est reconduit à titre provisoire pour l'année 2017, à condition d'organiser la mise en place d'une gestion collective par secteur cohérent.

### ▲ Irrigants du nord 77

La Chambre d'agriculture avec l'association des irrigants du nord 77 vous a adressé une enquête dont le but est la mise en place d'une gestion collective par bassin versant. Cette gestion vous permettra de continuer à irriguer vos cultures avec une réduction de quota, et non des restrictions horaires ou journalières, en cas de restrictions sur les bassins versants.

**Envoyez rapidement vos formulaires à la Chambre d'agriculture, même s'ils ne sont pas complets, par mail à [irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr) ou par fax : 01 64 37 17 08.**

### ▲ Situation des nappes

#### ▲ Nappe de Champigny

Le 26 juin 2017, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 50,11 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 130,85 m NGF. Compte tenu du niveau de ces 2 piézomètres, aucune restriction ne devrait avoir lieu cette année.

#### ▲ Nappe de Beauce : secteur Beauce Centrale et secteur Fusain

Rappel : les **coefficients** sont fixés à **1 pour la Beauce centrale et 0,58 pour le secteur Fusain**.

Le 2 juillet 2017, l'indicateur piézométrique du secteur **Beauce centrale** indiquait 114,17 m NGF. L'indicateur piézométrique du **secteur Fusain** se situe à cette même date à 86,64 m NGF.

## ETAT DES RESTRICTIONS EN VIGUEUR

### ▲ Arrêté sécheresse

Ce nouvel arrêté préfectoral remplace celui de la semaine précédente et positionne :

- la **Thérouanne** en restriction au niveau du **seuil d'alerte**, est passé en état d'alerte.

Les irrigants en gestion collective de la nappe de Champigny ne sont pas impactés par cet état.

- le **Grand Morin** et le **Petit Morin** restent au niveau du **seuil de vigilance**, ainsi que l'**Ancoeur**.

**Pour les prélèvements agricoles**, les restrictions sont détaillées dans le tableau suivant, hormis pour les prélèvements :

- à partir de réserve alimentée hors période de restrictions
- dans le cadre de la gestion collective sur la nappe de Beauce ou la nappe du Champigny.

	Situation	Restrictions s'appliquant à l'irrigation agricole
Rivières et Bassin versant	<b>Crise</b>	<p><b>En dehors du protocole de gestion collective du Champigny :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Grandes cultures</u> : Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits.</li> <li>- Prélèvements par forages <b>interdits sur une bande de 500 m</b> du cours d'eau faisant l'objet de la restriction*.</li> <li>- Prélèvements par forages <b>interdits entre 10 h et 20 h et les mardi, jeudi et dimanche de 8 h à 20 h.</b></li> <li>- <u>Cultures légumières et maraîchères</u> y compris pommes de terre, horticulture, pépinière : prélèvements               <ul style="list-style-type: none"> <li>- en rivières et dans leurs lits majeurs, <b>interdits entre 8 h et 20 h</b></li> <li>- par forages, prélèvements autorisés</li> </ul> </li> </ul> <p><b>En gestion collective : irrigation autorisée</b> dans les limites du quota attribué.</p>
	<b>Alerte Renforcée</b>	
		<p>Prélèvements pour l'irrigation des <u>grandes cultures</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en rivières et dans leurs lits majeurs, <b>interdits.</b></li> <li>- par forages, <b>interdits de 12 h à 20 h et les mardi, jeudi et dimanche de 8 h à 20 h</b></li> </ul> <p>Prélèvements pour l'irrigation des <u>cultures légumières et maraîchères</u>, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en rivières et dans leurs lits majeurs, <b>interdits entre 8 h et 20 h.</b></li> <li>- par forages, <b>autorisés.</b></li> </ul>
	<b>Alerte</b>	
	<b>Thérouanne</b>	<p>Prélèvements pour l'irrigation des <u>grandes cultures</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en rivières et dans leurs lits majeurs, <b>interdits entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h</b></li> <li>- par forages, <b>interdits de 12 h à 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h</b></li> </ul> <p>Prélèvements pour l'irrigation des <u>cultures légumières et maraîchères</u>, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière : <b>autorisés.</b></p> <p>→ information et sensibilisation aux économies d'eau.</p>